

ESPACE HOMME

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros

Siège social : 49, cours Gambetta, 69003 LYON

En cours d'immatriculation

DECISION DES ASSOCIES

Portant nomination du premier Gérant

Les soussignés,

Monsieur Mohammed BENREMITA, propriétaire de 50 parts sociales ;

ET

Monsieur Amine TOUATI, propriétaire de 50 parts sociales,

Seuls associés de la société ESPACE HOMME (ci-après la « Société »), ont décidé, en suite de la signature des statuts constitutifs de la Société, ce qui suit :

DECISION UNIQUE

Les associés ont décidé de nommer aux fonctions de Gérant de la Société :

Monsieur Mohammed BENREMITA,

Né le 26 mars 1987 à CHEKFA JIJEL (ALGERIE), de nationalité algérienne,

Demeurant

Qui déclare accepter lesdites fonctions. Il assurera ces fonctions à compter de ce jour. Il est nommé pour une durée indéterminée.

Le Gérant représentera la société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social conformément à l'article L.223-18 du Code de Commerce.

Il exerce tous les pouvoirs à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou par l'article 21 des statuts aux décisions collectives des associés.

Le Gérant peut déléguer des pouvoirs spécifiques et délimités à toute personne de son choix ; il engage sa responsabilité pour toute décision prise par son mandataire.

Le Gérant aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et représentation liés à ses fonctions, sur présentation d'un justificatif.

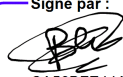
La rémunération du Gérant sera décidée par les associés dans un acte ultérieur.

Signé par DocuSign, le 25 juin 2026

Monsieur Mohammed BENREMITA,

Associé

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

Signé par :

CA56BFE44AE9410...

Monsieur Amine TOUATI

Associé

Signé par :

FF5F0C22FDDC48C...